



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 29 septembre 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 20 septembre 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 33

Objet : Cadastre solaire - Plan de financement

Présents : 29

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BARDEAU Jean Luc (Suppléant Prignac et Marcamps), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

BLANC Jean Franck (Teuillac) à BOURSEAU Christiane (Virzac), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac) à TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac), JOLLIVET Célia (Peujard) pouvoir à Christian MABILLE, MARTIAL Christophe (Val de Virvée) pouvoir à LOUBAT Sylvie.

Absents excusés : 2

FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC).

**Absents : 2**

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan).

Secrétaires de séance : GUINAUDIE Sylvain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2017-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui fixe les grands objectifs du nouveau modèle énergétique Français,

Vu la délibération n°2020-39 approuvant le Plan Climat Energie Territorial du Grand Cubzaguais Communauté de Communes,

Considérant que le Grand Cubzaguais Communauté de Communes s'est positionné sur les objectifs à l'horizon 2030 suivant :

- Consommation d'énergie : une réduction de 17%
- Production d'énergie renouvelable : un taux de couverture de 13%, soit 99 GWh produits
- Emission de GES : une réduction de 30%

Considérant l'action 11 du PCAET ; « Favoriser la diversification du mix énergétique » et la sous action ; « Encourager le développement privé du solaire photovoltaïque en toiture par la mise en place d'un cadastre solaire pour toucher le résidentiel et le tertiaire »,

Considérant que la société Cythélia Energy a été sélectionnée pour mener à bien la réalisation du cadastre solaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes,

Madame la Présidente expose :

La France a envoyé un signal fort de son engagement en faveur de la transition énergétique en adoptant le 17 août 2015, la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Cette loi constitue la pierre angulaire de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) engagées par la France. Elle renforce le rôle des EPCI en tant qu'animateur territorial de la politique énergie air climat. Les intercommunalités seules sont maintenant soumises à la réalisation d'un Plan climat air énergie territorial (d'ici 31 décembre 2016 pour les collectivités de + de 50 000habitants et d'ici le 31 décembre 2018 pour celles de plus de 20 000 habitants).

Après deux ans de travail concerté avec tous les acteurs du territoire, les élus du Grand Cubzaguais Communauté de Communes ont voté en conseil communautaire, en mars 2020, l'arrêt du premier Plan Climat Air Energie Territorial.



Par cette délibération, les élus se sont engagés à mettre en place 46 actions établies autour de 5 grands axes à l'horizon 2026, afin, à terme, d'atteindre les objectifs suivants :

Grand Cubzaguais	2026	2030	2050
Consommation d'énergie	-12%	-17%	-42%
Production ENR (tx couverture)	9%	13%	50%
Emissions de GES	-22%	-30%	-73%

Le cadastre solaire a pour objectif de fournir aux habitants, aux collectivités et aux entreprises, les potentialités à la parcelle en matière d'énergie photovoltaïque pour développer des projets d'énergie renouvelable et atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial sans entraîner l'artificialisation des sols.

Le cadastre solaire apparaît comme un outil d'animation essentiel pour encourager le développement de projets à l'échelle territoriale. Il offre un moyen simple et efficace pour évaluer le potentiel solaire du foncier disponible au sol et en toiture et permet de sensibiliser largement les acteurs d'un territoire.

Le coût prévisionnel de la réalisation du cadastre solaire sur le territoire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes est de 19600€ HT.

Il est par ailleurs envisageable d'obtenir une subvention au titre de la DSIL pour la réalisation de cette opération, ce qui permet d'établir le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement (HT)	
DEPENSE	
Cadastre solaire	19 600€ HT
RECETTES	
DSIL (50%)	9 800€
Autofinancement (50%)	9 800€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :


- D'approuver le plan de financement ci-dessus,
- De l'autoriser à déposer une demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2021.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

N°2021-114

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le 
ID : 033-243301223-20210930-2021_114-DE



Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,

Le 30 septembre 2021.

La Présidente,

Valérie GUINAUDIE.

